



Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :

29

Nombre des membres en
fonction :

29

Nombre des membres
participant à la séance

22 + 3 procurations

OBJET :

Point n° 5a

Attribution d'une subvention exceptionnelle d'investissement à l'US Thann Athlétisme

Mise en ligne sur le site
internet de la commune le
24 février 2026 par
Monsieur Gilbert STOECKEL
Maire de Thann

EXTRAIT

Du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 21 février 2026

Etaient présents : M. STOECKEL, Mme FRANÇOIS-WILSER, M. VETTER, Mme BAUMIER-GURAK, M. THIEBAUT, Mme KEMPF, M. GOEPFERT, Mme HOMRANI, MM. WEINGAERTNER, BOCKEL, Mme VISCHEL, M. STAEDELIN, Mmes TORRENT, LEGRAND, BITSCH, PERY, MM. Charles SCHNEBELEN, CHOLAY, Mmes DIET, CALLIGARO, SIZERE, MALLER

Etaient excusés et ont donné procuration :

M. MORVAN, excusé, a donné procuration à Mme BAUMIER-GURAK
M. Eugène SCHNEBELEN, excusé, a donné procuration à Mme DIET
M. BELHADRI, excusé, a donné procuration à M. STOECKEL

Etait excusé, sans procuration :

M. SCHMITT

Etaient absents, non excusés :

Mme MURA
Mme BILLIG
M. SLIMANI

Monsieur Alain GOEPFERT, adjoint délégué aux sports et loisirs, à l'état civil, aux élections, au cimetière, à la sécurité dans les établissements recevant du public expose au Conseil Municipal que l'association de l'US Thann Athlétisme a souhaité acquérir des bâches de recouvrement permettant de maintenir propre et de protéger des intempéries les trois fosses de sable du Stade Municipal Henri Lang.

Pour financer cet achat qui bénéficiera à l'ensemble des usagers scolaires et associatifs, l'association a sollicité la Ville de Thann pour une aide financière exceptionnelle afin d'acquérir ces équipements.

Par conséquent, il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 2 000 € à l'US Thann Athlétisme pour la soutenir dans les frais engagés.

Cela étant exposé, il est proposé à l'assemblée d'adopter les termes de la délibération suivante,

Vu les éléments exposés par Monsieur Alain GOEPFERT, à savoir le versement d'une subvention exceptionnelle d'investissement de 2 000 € permettant de couvrir une partie des dépenses liées à l'achat de trois bâches de recouvrement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :

- approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'investissement d'un montant de 2 000 € à l'US Thann Athlétisme, pour l'achat de trois bâches de recouvrement,
- autorise le Monsieur Maire ou son représentant à procéder au mandatement.

Pour extrait conforme
Gilbert STOECKEL
Maire de Thann



Philippe CHUDANT
Secrétaire de Séance